



Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : la CGT appelle à manifester le samedi 22 novembre

Multiplés et multiformes, au travail ou ailleurs, les atteintes à la dignité, à la liberté, à l'intégrité physique et mentale des femmes constituent un puissant obstacle à l'égalité dans tous les domaines, notamment professionnel. Elles compromettent le droit au travail des femmes, sans parler de leur vie, de leur bien-être et celui de leur entourage, en particulier les enfants. Une enquête de l'Insee (2008) indique que près de 5% des viols commis sur des femmes âgées de 18 à 59 ans l'ont été sur le lieu de travail, soit 34 viols commis chaque jour dans nos entreprises. Et, toujours au travail, une salariée sur 4 a souffert de gestes déplacés non désirés.

Depuis les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes jusqu'au harcèlement sexuel sur le lieu de travail, les violences de genres font système et appellent un engagement résolu pour lutter contre elles. Pourtant, en France comme dans la majorité des pays du monde, la législation est très insuffisante et aucune convention internationale n'existe sur le sujet.

Une convention internationale contre les violences sexistes et sexuelles

La CGT, avec la CFDT et une coalition d'association réunies derrière « Peuples Solidaires » est intervenue il y a plusieurs semaines pour exiger du gouvernement français qu'il s'engage en faveur de la mise sur l'agenda de l'Organisation internationale du travail (OIT) d'une convention internationale sur les violences sexistes et sexuelles au travail. Nous nous félicitons que le gouvernement français ait fait suite à cette demande et se soit exprimé en ce sens le 11 novembre dernier au Conseil d'administration de l'OIT. Cette demande s'inscrit alors que le patronat cherche à remettre en cause les missions fondamentales de l'OIT, en matière d'élaboration et d'application de normes internationales sur le champ du travail. La CGT exige que l'OIT puisse urgemment jouer de nouveau son rôle protecteur pour les travailleuses et les travailleurs du monde et demande au gouvernement français de tout faire pour que cette convention puisse se concrétiser dans les plus brefs délais.

Renforcer les mesures en France pour protéger les femmes au travail

En France, nous demandons, avec de nombreuses associations, la mise en place, comme en Espagne, d'une loi cadre contre les violences faites aux femmes. Cette loi doit prévoir des mesures permettant la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail. L'enjeu est également d'adopter des dispositions dans l'entreprise pour protéger les femmes victimes de violence dans ou en-dehors de l'entreprise (adaptation du temps de travail, facilités de mutations, possibilité de suspension du contrat de travail ou de démission sans préavis...). La CGT porte ces propositions au quotidien, dans le cadre des négociations sur l'égalité femme/homme dans les branches et les entreprises.

La prostitution : une violence faite aux femmes

On ne peut concevoir une société de pleine égalité entre les femmes et les hommes où subsisterait encore une marchandisation des corps des femmes. Pour la CGT, La prostitution n'est ni un choix, ni un métier, c'est une violence.

C'est ce qui a conduit la CGT à soutenir la proposition de loi de « lutte contre le système prostitutionnel » adoptée à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2013. Cette loi a fait l'objet en juillet 2014, d'un examen par le Sénat en commission, qui a retiré du texte initial l'interdiction de tout achat d'un acte sexuel. Depuis, le texte dort sans inscription à l'ordre du jour au Sénat.

Nous réclamons que ce texte soit inscrit à l'ordre du jour du Sénat et que les dispositions votées par l'assemblée nationale soient rétablies.

Pour faire entendre ces revendications, la CGT s'associe à l'appel à manifester le 22 novembre prochain lancé par le Collectif National pour les Droits des Femmes (CNDF). A Paris, la manifestation partira à 14 h 30 de la Place de la Bastille.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 17 novembre 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

communiqué